



Imprimantes d'étiquettes industrielles TJ/TD



Misez sur la fiabilité. Misez sur Brother. **Satisfait ou remboursé. Testez maintenant de nouveaux modèles pendant 30 jours.**

Comment ça marche:

- Achetez l'appareil Brother TJ/TD de votre choix entre le 01.09.2021 et le 31.03.2022.
- Testez tranquillement l'appareil pendant 30 jours sans engagement et conservez-le s'il vous donne satisfaction. Si vous n'êtes pas satisfait de l'appareil, retournez-le et le prix d'achat complet (max. prix de vente Brother) vous est remboursé. Remplissez le formulaire de demande retourne sous 30 jours à compter de la date d'achat sur www.brother.ch/testen et saisissez le n° d'appareil.
- Vous recevez une confirmation d'envoi par e-mail.

Conditions de participation à la promotion «Satisfait ou remboursé»

Participants

Promotion réservée aux clients entreprises ayant leur siège en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein et ayant acheté un appareil Brother en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein auprès d'un revendeur Brother officiel participant en Suisse pendant la durée de la promotion. Sont exclus les distributeurs et les revendeurs qui vendent des produits Brother ainsi que leurs collaborateurs, les représentants et collaborateurs de Brother (Suisse) SA et toutes les personnes participant à l'exécution de la promotion.

Déroulement et durée de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA offre au demandeur un remboursement pour tous les modèles Brother TJ/TD achetés auprès d'un revendeur Brother à condition que **Brother (Suisse) SA reçoive la demande complète sous 30 jours à compter de la date d'achat et que l'appareil soit retourné intact, complet et dans son emballage d'origine.**

La demande de remboursement doit être effectuée auprès de Brother (Suisse) SA par le client entreprise avec le formulaire de demande mis à disposition par Brother (Suisse) SA sur www.brother.ch/testen et avec une preuve d'achat du produit. Les demandes par fax ou par téléphone ne sont pas recevables. La date de réception de la demande fait foi. Les demandes reçues en retard ne peuvent malheureusement pas être traitées. Le remboursement est limité à une demande par client. Brother (Suisse) SA envoie le remboursement au client par virement bancaire sur le compte indiqué dans le formulaire de demande sous 4 semaines à compter de la réception de l'appareil retourné en bon état. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du demandeur. Si les versements constituent un avantage imposable, les impôts sont à acquitter par le destinataire. Les conditions générales s'appliquent par ailleurs.

Périmètre de la promotion

La promotion est valable pour les modèles d'étiqueteuses suivants de Brother (Suisse) SA:

Modèles TJ	Modèles TD
TJ4020TN	TD2120N
TJ4021TN	TD2130N
TJ4120TN	TD4410D
TJ4121TN	TD4420DN
TJ4420TN	TD4420TN
TJ4422TN	TD4520DN
TJ4520TN	TD4520TN
TJ4522TN	TD4550DNWB
	TD4650TNWB
	TD4650TNWBR
	TD4750TNWB
	TD4750TNWBR

Le remboursement n'est pas possible si

- a. la demande est manquante, nulle, incomplète ou illisible;
- b. la demande n'est pas approuvée par Brother (Suisse) SA;
- c. elle n'intervient pas en lien avec la promotion «Satisfait ou remboursé»;
- d. le modèle d'étiqueteuse n'a pas été acheté chez un revendeur Brother officiel participant à la promotion;
- e. la demande n'a pas été envoyée dans le délai indiqué;
- f. le produit a été rendu au revendeur et remboursé par celui-ci;
- g. le produit acheté est retourné après l'expiration de la période de test de 30 jours;
- h. le produit acheté a été prêté, utilisé par des tiers, loué ou revendu;
- i. le produit acheté a été endommagé du fait d'une utilisation non conforme;
- j. le produit acheté est retourné incomplet et sans l'emballage original;
- k. il s'agit d'un produit qui n'a pas été vendu par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion;
- l. aucun des produits en promotion n'a été acheté pendant la durée de la promotion;
- m. le produit en promotion souhaité n'est plus disponible pendant la durée de la promotion;
- n. des prospectus et des projets avec des conditions spéciales sont déjà disponibles.

Les clients convaincus d'abus sont exclus de cette promotion. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit d'exiger la restitution du cadeau accordé dans le cadre de cette promotion.

Brother décline toute responsabilité pour les demandes perdues, tardives ou mal envoyées. Les preuves d'achat ne peuvent pas être renvoyées.

Données personnelles

Pour bénéficier de la promotion, le participant doit communiquer ses données personnelles à Brother. Ces données sont utilisées pour traiter la promotion, vérifier la solvabilité et mettre en place le virement bancaire; elles ne sont pas transmises à des tiers (voir également la Politique de confidentialité de Brother (Suisse) SA / www.brother.ch).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette action, de l'étendre et/ou de modifier les conditions de participation.

Tout recours juridique est exclu. Sous réserve de modifications et d'erreurs de rédaction ou d'impression.

Version: 01.09.2021